



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre, pour Liège et de 5 flor. 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

Balthieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 novembre. — Les dépêches de M. Stratford-Canning, datées de Constantinople 24 octobre, ont été reçues ce matin aux affaires étrangères. Les négociations n'avaient pas encore pris une tournure décisive. Les nouvelles de la Morée amèneront sans aucun doute une solution aux affaires d'Orient, aussi tôt qu'elles seront parvenues à Constantinople.

— Le lord haut-amiral (le duc de Clarence) ; à la réception des dépêches de Navarin, a adressé à la veuve du capitaine Balhurst une lettre de condoléance sur la perte qu'elle a faite. La lettre est écrite de sa propre main, dans les termes les plus honorables pour la mémoire du capitaine.

BUREAU DE L'AMIRAUTÉ.

On a reçu des dépêches de l'amiral sir E. Codrington, adressées à sir John Wilson Croker, secrétaire de l'amirauté.

Voici les copies ou extraits qui en ont été publiés :

Du vaisseau de S. M. l'*Asia*, au port de Navarin, 21 octobre 1827

« Sir, j'ai l'honneur d'informer S. A. R. le grand-amiral que mes collègues le comte de Heiden et le chevalier de Rigny, étant convenus avec moi, que nous entrerions dans ce port, pour engager Ibrahim-pacha à cesser la guerre brutale et d'extermination qu'il a faite depuis son retour à Navarin, après sa tentative infructueuse dans le golfe de Patras, les escadres combinées ont dépassé les batteries, afin de prendre leur mouillage. Hier, vers deux heures de l'après-midi, les vaisseaux turcs étaient mouillés à deux ancrs en forme de croissant : les plus grands présentaient leurs bordées vers le centre ; les plus petits avaient et remplissaient les intervalles.

« La flotte combinée avait formé son ordre de marche en deux colonnes : les Anglais et les Français étaient à tribord et les Russes à babord. L'*Asia* prit le devant, suivi du *Genoa* et de l'*Albion*, et ils jetèrent l'ancre tout près d'un vaisseau de ligne portant pavillon du capitaine bey, d'un autre vaisseau de ligne et d'une grande frégate à deux ponts ; de sorte que chacun avait son propre adversaire dans la ligne de front de la flotte turque. Les quatre vaisseaux au vent qui faisaient partie de l'escadre égyptienne, tombèrent en partage au contre-amiral de Rigny, et ceux au tribord dans l'intérieur devaient marquer les stations de toute l'escadre russe ; les vaisseaux de ligne de celle-ci se joignirent à ceux de ligne anglaise, et furent suivis de leurs propres frégates. La frégate française l'*Armide* reçut l'ordre de se placer en long de la frégate ennemie qui se trouvait à l'extrémité à gauche en entrant dans le port ; le *Cambrian*, le *Glascow* et le *Talbot* près d'elle et en face de l'*Asia*, du *Genoa* et de l'*Albion*. Le *Darmouth*, le *Musquito*, la *Rose*, le *Brisk*, la *Philomèle* furent chargés de surveiller les six brûlots à l'entrée du port.

« Je donnai l'ordre de ne pas faire feu à moins que les Turcs ne tirassent les premiers et ces ordres furent strictement exécutés. Les trois vaisseaux anglais dépassèrent donc les batteries sans empêchement et mouillèrent à deux ancrs avec beaucoup de promptitude, sans le moindre acte d'hostilité ouverte, bien qu'il fut évident qu'on s'y préparait à bord des vaisseaux turcs. Mais lorsque le *Darmouth* envoya un bateau vers un des brûlots, le lieutenant G. W. H. Fitzroy et plusieurs autres furent tués par la mousqueterie.

« Ceci produisit une fusillade du *Darmouth* et de la *Syrène* qui portait le pavillon du contre-amiral de Rigny ; elle fut suivie d'un coup de canon tiré sur le contre-amiral par un des vaisseaux égyptiens, auquel il fut riposté comme de raison ; et ainsi peu après, l'action devint générale. L'*Asia*, bien qu'il fut placé le long du capitaine bey, était cependant plus près de Moharem bey, commandant de la flotte égyptienne ; et comme le vaisseau de celui-ci n'avait pas tiré, bien que l'action eût commencé au vent, l'*Asia* ne tira pas sur lui. L'*Asia* envoya même un message portant qu'il ne tirerait point du tout ; et par conséquent aucune hostilité n'eut lieu entre ces deux vaisseaux pendant quelque temps après que l'*Asia* eut riposté au feu du capitaine bey.

« Entre-temps notre excellent pilote, M. Peter Mitchell, qui était allé interpréter à Moharem, mon désir d'éviter l'effusion de sang, fut tué par l'équipage égyptien. J'ignore si ce fut par ses ordres ou non ; mais son vaisseau tira bientôt après sur l'*Asia*,

et fut par conséquent détruit par le feu de celui-ci, il partagea le sort de son frère, amiral à babord, et se retira tout en débris à tribord. Ce vaisseau étant hors de la ligne, l'*Asia* se trouva exposé à un feu meurtrier des vaisseaux ennemis de la seconde et troisième ligne, qui emporta son mât de misaine, démonta quelques uns de ses canons, et tua et blessa plusieurs hommes de l'équipage.

« Ce rapport de ce qui se passait sur l'*Asia* peut-être appliqué également à la plupart des autres vaisseaux de la flotte. La conduite de mes frères amiraux, comte de Heiden et chevalier de Rigny, fut en tout point admirable et exemplaire au plus haut degré.

« Le capitaine Fellows a exécuté sa tâche en perfection, et, avec l'assistance de son peu nombreux mais brave détachement, il préserva la *Syrène* d'être incendiée par les brûlots ; et le *Cambrian*, le *Glascow* et le *Talbot*, suivant l'exemple du capitaine Hugon de l'*Armide*, qui était opposée à la frégate ennemie, en tête de la ligne, détruisirent leurs adversaires et réduisirent aussi au silence les batteries. Cette bataille sanglante et destructive continua sans relâche avec le même acharnement pendant quatre heures ; et la scène de ruine et de ravage qui se présenta à la fin, fut telle qu'il n'y en a que des exemples fort rares. A mesure que chaque vaisseau ennemi se trouvait hors de combat, les hommes de son équipage qui pouvaient se sauver y mettaient le feu ; et il est comme miraculeux que nous ayons évité les terribles effets des explosions successives.

« Il m'est impossible d'en dire trop sur l'assistance courageuse et intelligente que j'ai reçue du capitaine Curzon pendant toute cette longue et terrible lutte ; je ne puis non plus dire plus que ne le mérite la conduite du commandant Baynes et des officiers de l'équipage de l'*Asia*, chaque vaisseau contre lequel ses bordées furent dirigées fut mis en pièces. S. A. R. se convaincra qu'une victoire aussi complète, remportée sur un nombre fort supérieur, quoiqu'individuellement inférieur, n'a pu être achetée que par un sacrifice considérable d'hommes. J'ai donc à déplorer la perte du capitaine Bathurst, du *Genoa*, dont en cette occasion l'exemple est bien digne de l'imitation de ceux qui lui survivent : le capitaine Bell, commandant les soldats de la marine de l'*Asia*, excellent officier, a été tué presque au commencement de l'action.

« J'ai encore à regretter la mort de M. Willam Smith, maître d'équipage, admiré par le zèle et l'habileté avec lesquels il s'est acquitté de son devoir, et chéri par ses qualités comme homme privé.

Mais je demande la permission de renvoyer S. A. R., pour les détails, aux états des tués et des blessés, objet d'un profond regret pour moi.

« Quand je considère, comme je le fais, avec beaucoup de chagrin l'étendue de notre perte, je me console par la réflexion que la mesure qui a donné lieu à la bataille, était absolument nécessaire pour obtenir le résultat que le traité avait en vue, et qu'elle a été provoquée entièrement par nos adversaires.

« Lorsque je vis que la parole d'honneur, tant vantée des Ottomans était violée par des dévastations sauvages et de propos délibéré, et qu'on profitait basement de la confiance que nous avions dans la foi d'Ibrahim-pacha, j'avoue que je sentis le désir de punir ces insolens. Mais il était de mon devoir de m'en abstenir ; je puis même assurer S. A. R. que j'aurais encore évité cette extrémité désastreuse, si d'autres moyens m'eussent été ouverts. L'*Asia*, le *Genoa*, et l'*Albion* ont tant souffert, que je me propose de les renvoyer en Angleterre, aussitôt que j'aurai reçu à Malthe, les objets nécessaires pour les réparer afin de pouvoir faire le voyage.

« Le *Talbot* ayant été engagé de près avec une frégate à deux ponts a pareillement souffert beaucoup, ainsi que d'autres bâtiments plus petits, mais j'espère que leurs avaries pourront être réparées à Malthe. La perte d'hommes sur les vaisseaux turco-égyptiens doit avoir été immense, comme S. A. R. le verra par la liste ci-jointe que j'ai obtenue du secrétaire du capitaine bey, et qui fait connaître la perte de deux vaisseaux des trois, auxquels la division anglaise était opposée ; le Capitaine Curzon, ayant préféré de continuer à m'assister sur l'*Asia*, j'ai chargé de mes dépêches le commandant lord vicomte Ingestre, qui, outre qu'il a pris une part brillante à l'action, est très en état de donner à S. A. R. tous les détails qu'elle pourrait désirer.

» Je joins ici, pour l'information de S. A. R. une lettre du capitaine Hamilton qui rend compte des opérations d'Ibrahim pacha et de la misère du pays qu'il a ravagé; le procès-verbal d'une conférence que j'ai eue avec mes collègues, et le plan ainsi que l'ordre d'entrer dans le port, que j'avais donné en conséquence.

J'ai, etc. Signé Edward Codrington, vice-amiral.

On voit d'après la liste remise par le secrétaire du Capitan bey, mentionnée dans le rapport de l'amiral anglais, que sur un vaisseau de ligne turc monté par 850 hommes 650 ont péri, et 400 d'un autre équipage qui s'élevait pareillement à 850 hommes.

FRANCE.

Paris, le 14 octobre. — La réception de M. Royer-Collard à l'Académie française a eu lieu hier c'est M. le comte Daru qui a répondu au récipiendaire.

— On rapporte qu'un président de collège électoral a ingénument avoué entre la poire et le fromage, que le ministère lui allouait, ainsi qu'à ses collègues, une modique indemnité de 6000 f. pour les frais de diners électoraux.

— Dans une déclaration que M. Henri Fonfrède vient d'adresser par la voie de l'*Indicateur* aux électeurs de Bordeaux, il fait connaître qu'il renonce à toute prétention personnelle, et il engage l'opposition bordelaise à serrer ses rangs pour repousser le candidat ministériel.

— Est-il vrai que le ministère ait envoyé aux abonnés des journaux indépendans, et sous le couvert de ces journaux, des écrits imprimés sans noms d'auteur ni d'imprimeur? La question vaut bien qu'on y réponde. L'administration fait dire ce soir par sa *Gazette* que la *Quotidienne*, qui s'est plaint de cette infraction aux lois, « a eu recours aux mêmes moyens et envoyé dans les départemens de fausses listes de pairs. » Ce n'est pas là une réponse c'est une récrimination qui ressemble à un aveu. Quel aveu!

— M. Bavoux vient de communiquer au *Courrier Français* un projet dont le but serait de soutenir le courage des fonctionnaires électeurs en formant une souscription destinée à indemniser immédiatement ceux d'entr'eux qui perdraient leurs places; soit pour avoir dévoilé qu'ils ne sont pas électeurs, bien qu'on les ait gratifiés de cette qualité, soit s'ils la possèdent pour avoir voté en faveur du candidat auquel leur conscience leur inspirerait d'accorder leurs suffrages. A cet excellent avis, M. Bavoux joint un exemple qui n'est pas moins bon: il prie le *Courrier Français* de l'inscrire pour mille francs, dans le cas où sa proposition serait favorablement accueillie.

— M. Le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général des armées du Roi, vient de mourir à Paris.

— La *Gazette d'Ausbourg* du 10 donne des nouvelles de mer sur les événemens de Navarin. Tous ses rapports s'accordent sur les circonstances principales.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 17 NOVEMBRE.

M. Coché-Mommens, éditeur du *Courrier des Pays-Bas*, vient d'être cité, par mandat de comparution de M. le juge d'instruction à Bruxelles, du chef de l'insertion d'une lettre relative à M. le bourgmestre d'Humbeek.

— L'*Eclair*, nouveau journal de Maestricht, après quelques réflexions sur le manque de publicité dans les travaux administratifs et sur les résultats avantageux qui pourraient naître du système contraire, ajoute: « Certes la force des choses fera cesser un abus proscrit par la justice et le bon sens; le jour viendra où l'administrateur sentira combien il est de son intérêt de rendre compte de sa gestion; mais des réclamations non interrompues sont seules capables de l'accélérer. Nous promettons d'en être le constant et fidèle organe, quels que soient les dégragemens attachés à la tâche d'attaquer de front ce qu'un long abus a fait envisager comme inviolable. »

— On assure que Mr. de Meulenaere, membre de la seconde chambre des états-généraux, et procureur du roi à Bruges, doit incessamment partir pour Batavia avec le titre de conseiller de la Cour, emploi auquel se trouvent attachés des émolumens montant à vingt-huit mille florins.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LIÈGE.

Nous avons dit, il y a quelque temps, qu'un jeune savant de notre ville, M. Davreux, se proposait de donner un cours de minéralurgie à l'école des artisans: nous nous empressons d'annoncer aujourd'hui que ce cours s'ouvrira au mois de décembre prochain.

Les leçons de M. Davreux vont donner à l'école industrielle un nouveau degré d'importance; les connaissances minéralurgiques étant fort utiles à un grand nombre de professions. Les préparateurs de couleurs, les teinturiers, les étainiers, les ferblantiers, les miroitiers, les tanneurs, les chaudronniers, les potiers de terre, les plombiers, les verriers, les maçons, les ébénistes et les chapeliers trouveront l'occasion d'acquérir, au cours de minéralurgie, des lumières propres à les rendre plus habiles dans l'exercice de leur état.

Nous ne nous lasserons point, dans l'intérêt de l'industrie, de recommander aux maîtres et aux chefs d'ateliers d'engager les ouvriers qu'ils dirigent à fréquenter les utiles leçons que leur offre l'école industrielle. Ils n'ignorent point que la perfection des produits dépend du plus ou moins d'habileté de l'ouvrier; que partout aujourd'hui, en France, dans une grande

partie des états de l'Allemagne, on s'occupe activement de l'instruction théorique et pratique des artisans, et qu'ainsi si nous voulons conserver des débouchés à notre industrie, il ne faut point nous laisser devancer par l'industrie étrangère.

On peut s'inscrire dès à présent pour le cours de minéralurgie, chez M. Raimond, professeur de dessin à l'école industrielle, rue du Pont-d'Isle.

Nous apprenons que les élèves de l'école de Jemeppe, dirigée par M. Gayet, officier de génie, attaché à l'établissement de Seraing, se sont empressés de se procurer tous les exemplaires disponibles de la géométrie de Barberie que possédait la commission de l'école de Liège; c'est une nouvelle preuve de leur vif désir de suivre avec fruit les leçons de leur professeur.

Usurpations de biens communaux — Approbation tacite de l'autorité locale.

A M. le Rédacteur du journal MATHIEU LAENSBERG.

Monsieur,

Je laisse un instant le soin de ma métairie, et je viens m'adresser à vous. J'ai entendu dire que le faible et le pauvre pouvaient recourir à votre journal, lorsqu'ils avaient été vexés, et qu'en général vous êtes l'ami du peuple: je m'en suis convaincu moi-même plusieurs fois, depuis que mon neveu, qui est membre des états provinciaux, me fait part de vos feuilles. Je ne ferai donc pas difficulté de vous demander un petit espace dans vos colonnes: peut-être y en aura-t-il qui riront d'y voir figurer un paysan; mais un paysan a bien pu parler, dit-on, devant le sénat romain. Quoiqu'il en soit, Monsieur, je n'en ai pas moins une réclamation à faire; et sans plus de détour, en voici le sujet en peu de mots.

Depuis la construction de la nouvelle route de la *vallée de la Vesdre*, route qui, comme vous savez, traverse une partie du bourg d'Ensival, quatre particuliers, que je nommerais s'il en était besoin, ont, à la faveur des changemens auxquels elle a donné lieu, contre toute loi et sans formalité aucune, semblables, d'ailleurs, à ceux qui n'ont pas honte de pêcher en eau trouble, supprimé ou fermé des chemins de cette commune, pour en faire leur propriété exclusive et absolue.

Ces chemins, qu'il est essentiel de faire connaître, sont: 1^o celui des *Fouleries*; 2^o celui des *Pr.s*; 3^o celui de la *Raye*; 4^o celui de *Duc*.

Un de ces particuliers a même fait placer, à chaque extrémité du chemin des *Fouleries*, un écriteau qui en annonce la suppression, et pour l'audace jusqu'à arrêter et menacer ceux qui veulent user du passage.

A de pareilles voies de fait, ne croirait-on pas, Monsieur, que nous vivons dans un temps d'anarchie, ou du moins ne semble-t-il pas qu'il n'y ait plus à Ensival d'administration communale? Il est inutile de dire qu'il y a cependant, comme partout ailleurs, un bourgmestre, deux échevins, un conseil, un garde-champêtre. Mais chacun d'eux, vient, se promène; nul ne s'aperçoit de rien: ils ont sans doute les yeux éblouis.

Je finis en ajoutant qu'il est toutefois fâcheux pour moi, pauvre cultivateur, habitant d'une commune de près de trois mille âmes, d'être le premier et peut-être le dernier qui s'oppose à ce dont chacun a à se plaindre comme particulier et comme citoyen. Du reste, je veux remplir mon devoir; et si, comme j'en suis persuadé, votre intention répond à la mienne dans cette occasion, je n'ai plus qu'à vous assurer de ma reconnaissance et de tous les sentimens qui peuvent la rendre digne de votre accueil libéral.

(Un paysan de la Vesdre.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

LE ROMANTISME. — M. Baron.

Que veulent les réformateurs littéraires, autrement dit romantiques? Qu'est-ce que leur doctrine? Quelles applications en ont-ils faites? La réponse à ces questions se trouve dans le discours que M. Baron, professeur de littérature générale au Musée des sciences et des lettres à Bruxelles, a prononcé dernièrement à l'ouverture de son cours. Ce discours, aussi remarquable par le mérite du style que par les opinions littéraires que l'orateur a le mérite de professer, et le tort impardonnable pour certains gens de défendre avec infiniment d'esprit, de raison et d'adresse, se termine par un court résumé des doctrines nouvelles, qui peuvent se réduire, suivant M. Baron aux points que voici:

« La littérature exprimant ce que sentent, ce que pensent, ce que demandent les hommes réunis en société doit sans doute avoir toujours le même fond, puisque l'homme est toujours son objet; mais d'autre part les sentimens, les pensées, les besoins de l'homme se diversifiant à l'infini, les formes empreintes sur ce fond seront infiniment variées, d'après les contrées et les âges divers; soutenir que les siècles modernes doivent employer les formes consacrées dans l'antiquité; que les poètes sont obligés à admettre des fictions, et, s'ils en admettent, à adopter celles des anciens au lieu d'en créer de nouvelles, en les modelant sur les différentes croyances; que les sujets de composition ne doivent pas changer lorsque changent les idées dominantes; que les règles du drame et de tous les autres genres de littérature possibles ne doivent pas se modifier d'après les mœurs, les habitudes, la religion, le climat des peuples; que ces règles telles que les ont transmises les anciens, ou telles qu'on les a supposées d'après eux, sont éternellement obligatoires, soutenir tout cela, c'est se mettre évidemment en opposition avec l'essence des choses. Le romantique n'est point l'administrateur mais de la prose boursoufflée du *Régat*, ou des vers nébuleux de nos poètes mélancoliques! c'est celui qui rejette toute règle fondée sur l'autorité et non sur l'examen et la raison; qui admet seulement celles qui sortent de l'intime nature de l'homme; qui ne demande pas même qu'aujourd'hui la religion, la chevalerie et la galanterie soient les uniques sources où l'on puise, parce qu'elles l'étaient dans le moyen-âge, mais qui fait parler à chacun sa langue, et ne se soumet à aucune tradition conventionnelle; à aucun préjugé d'antiquité ou d'universalité; qui s'écrit souvent avec l'horace: *O imitatores servum pecus*: ô imitateurs troupeau d'esclaves; qui se constitue enfin le protestant de la littérature. Ces doctrines sont partout et chaque jour de nouveaux progrès, leur triomphe ne peut plus être incertain, et dans quelques années, ces vérités encore si neuves et si douteuses pour quelques retardataires seront devenues des trivialités admises sans discussion »

Depuis long-tems nous aurions dû annoncer la mise en vente du 3^e vol. de la *Religion* par M. Benjamin-Constant, réimprimé à Bruxelles par P. J. de Mat. Ce volume est divisé en trois livres où sont traitées les matières suivantes: 1^o Des élémens constitutifs du polythéisme sacré; 2^o Des élémens constitutifs du polythéisme indépendant de la

direction sacerdotale. 3^e Digression sur les poèmes attribués à Homère. Dans ce volume, aussi bien que dans ceux qui l'ont précédé, M. B. Constant développe une érudition prodigieuse; mais il en sauve l'ennui à force de variété, d'intérêt et d'esprit. La nouveauté des aperçus, les détails historiques, les vues philosophiques que le lecteur rencontre à chaque pas, captivent au plus haut point son attention. Mais la partie la plus remarquable de ce volume est sans doute celle où M. B. Constant agite de nouveau la question, si l'Odyssée et l'Iliade n'appartiennent pas à des époques différentes, et si par conséquent elles peuvent être attribuées aux mêmes poètes? Il est impossible après avoir lu les trois chapitres où l'écrivain s'attache à résoudre ce problème, de ne pas arriver à la même conclusion que lui.

M. MARTIN directeur du spectacle nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,
Veuillez avoir la complaisance d'annoncer au public, que M. Baubé ne fait plus partie de la troupe du spectacle de Liège, que je viens de renouveler mes demandes à MM. les correspondans de Paris afin de pouvoir remplacer promptement l'emploi de Collin, par un acteur capable de satisfaire le public, pareille demande est faite pour compléter le nombre des dames de chœur.

J'ose donc espérer que le public vaudra bien accueillir favorablement M. Bousigou sans lequel, je ne puis offrir aucune nouveauté, ni même aucun spectacle.

Agréer les salutations respectueuses de votre dévoué serviteur, MARTIN
Liège, le 17 novembre 1827.

Leçons de droit commercial.

Ces leçons qui ont été annoncées à l'ouverture des cours pu-
blies et gratuits d'instruction moyenne, commenceront incessamment. Les jeunes gens qui désireraient les suivre sont invités à se faire inscrire tous les jours à midi, au local de l'école industrielle.

Les taxes du PAIN à Liège du 17 novembre, sont les mêmes que la semaine dernière.

SPECTACLE.

Aujourd'hui dimanche, *Ma tante Aurora*, opéra en 2 actes; la *Fête du village voisin*, opéra en 3 actes; le *Treasure supposé*, opéra en 1 acte.
Lundi, *Fiorella*, opéra nouveau en 3 actes de Scribe, musique de M. Auber.

PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication. — Il sera procédé; le lundi 19 novembre courant; à onze heures du matin, au bureau de l'octroi municipal établi à la porte dite Hocheporte à Liège, par-devant l'administrateur du Waterstaat, à la vente publique de trois arbres morts, dont un abattu et deux sur pied, situés le long de la route de 2. classe n. 1. dans la montagne de Ste-Walburge à Liège. Cette vente aura lieu argent comptant. Le cahier des charges, d'après lequel il sera procédé à l'adjudication est déposé à l'hôtel des États, et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat.
A Liège, le 13 novembre 1827. (543)

TEMPÉRATURE du 17 novembre. — A 8 heures du matin, 2 degrés à une heure, 9 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain chez Pirnay, faubourg d'Amersœur, on jettera une ROUE DE DINDONS et un COCHON pour le jare 566

Dimanche et lundi on jettera une ROUE DE DINDONS chez Debeur, faubourg St.-Gilles. (226)

HUITRES anglaises chez Parfondry, derr. l'Hôtel-de-Ville. (138)

F. Hardy, derrière l'Hôtel de Ville, a reçu des HUITRES anglaises et nationales très fraîches, Saumons fumés. etc. (262)

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches. (274)

HUITRES nationales très fraîches, chez Peret rue Ste-Ursule. (21)

HUITRES anglaises très-fraîches, chez Peret, rue Ste-Ursule 584

Vins de Bordeaux et Bourgogne, Champagne mousseux, en gros et en détail, à des prix avantageux; bières étrangères et autres en bouteille, chez H. DEFIZE, à la Fontaine d'Or, rue de la Rose. (875)

Un magasinier d'imprimerie, connaissant bien son état peut se présenter au bureau de cette feuille.

La personne qui a trouvé un mouchoir de foulard gros bleu, est priée de le rapporter au n° 950 rue Neuvice où elle recevra une bonne récompense. (590)

(16) J. N. Peltzer fils, confiseur-décorateur à Verviers, rue Spintay, n. 294, vend les qualités de chocolats ci-après, pour la santé :

Chocolat stomachique;
id. de soufre ceylan adragant, pour la poitrine;
id. analeptique au salep de Perse.
Ces chocolats sont enveloppés dans des feuilles d'étain fin, pour mieux conserver leur bonne qualité et leur arôme.

C. DESPREZ, M^a. tailleur, Pont-d'Ile, n. 20, à Liège,

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de réassortir son magasin de draperie, qu'en outre de son assortiment extra-fin, on en trouvera jusque dans les plus bas prix; idem cuir de laine, casimir, drap de sérail, péruvien pour manteaux et amazonne de dame; gilets de toutes qualités, il a aussi une partie d'objets confectionnés, tels que capotte en castorine de 10 à 16 fl., pantalons de 6, 8 et 10 fl., gilets de 3 fl. 50 c. à 4 fl. 50 c., les habits et capottes de première qualité ainsi que les pantalons et gilets se feront au goût des personnes en 24 heures. Il ne croit pas en devoir fixer les prix ni garantir les qualités et la confection, la faveur dont le public a bien voulu l'honorer sont des preuves assez satisfaisantes. (571)

DÉPOT DE DRAPS, à prix fixe.

F. Gasquy, négociant, rue Féronstrée, n. 584, à Liège, donne avis que son dépôt étant celui d'une des principales fabriques du royaume, est constamment bien assorti en draps, cuirs de laine, cotings etc., de toutes qualités et couleurs.

Ayant à sa disposition un fort bon tailleur, lequel reçoit les modes de Paris, il se charge de faire confectionner les objets pour les personnes qui le désirent et a continuellement chez lui quelques habits, capottes, pantalons et gilets, afin que les acheteurs puissent juger du soin qui y est apporté et de la manière dont ils peuvent être servis.

Les prix des divers objets, désignés en florins des Pays-Bas, sont :

Habits en drap ordinaire	de fl. 20	à fl.	27.
Id. " fin	" 28	"	35.
Id. " extra-fin	" 42	"	50.
Capottes en drap ordinaire	" 25	"	35.
Id. " fin	" 37	"	42.
Id. " supérieur	" 43	"	47.
Id. en cuir de laine	" 30	"	45.
Id. en très-beau coting	" 20	"	25.
Pantalons en drap ordinaire	" 7	"	10.
Id. " fin	" 11	"	18.
Id. " extra-fin	" 20	"	24.
Id. en cuir de laine	" 10	"	14.
Gilets en piqué	" 4	"	5.
Id. en poil de chèvre	" 5	"	7.
Id. en casimir	" 6	"	7.
Carricks	" 50	"	75.
Manteaux	" 45	"	80.

Il garantit la bonté et la solidité des étoffes et espère que la modicité de ses prix le mettra à même de soutenir toute concurrence.

Le même tient magasin de toiles de Brabant, d'Hollande et d'Allemagne, linge de table damassé et autres, batistes de France et Anglaise, indiennes, mousselines, percales, schertings, cotonnettes, cravattes en mousseline, soie et demi-soie, mouchoirs en coton, cotonette et toile, écharpes en laine, mérinos anglais, flanelles de santé, bayes, piqués moletonnés, ratines pour cloches, tapis de table et de pieds, couvertures en laine et en coton, courtpointes de piqué, coutils 8¼ et 9¼, plumes à lit et duvet.

Chapeaux superbes en soie noire pour hommes à 5 florins 67 cents. Le tout à PRIX FIXE. (583)

Rue Féronstrée n. 597, à Liège, Bodson fils, coiffeur, a l'honneur d'informer qu'il est de retour de Paris, où il a fait choix d'une quantité d'objets les plus distingués de la capitale: tels que chapeaux et bérêts à la giraffe, cornettes à habillier et en linge.

On trouvera également chez lui un assortiment de tours indéfrisables, tours à la sillein.

Perruques, toupets d'un genre nouveau, perruques indéfrisables pour dames de son invention, perfectionne la nouvelle coiffure. (548)

Le jeune Masset de Liège, a l'honneur de prévenir le public que son concert est fixé au mercredi 19 décembre prochain à la société d'émulation.

On peut souscrire au n° 23 rue Pont-d'Ile et à ladite société. (587)

Le dépôt de Tabac rue Féronstrée, n. 676, près de la ci-devant église St. George, prévient le public qu'indépendamment des tabacs de toutes espèces qu'il a vendus jusqu'à ce jour, il vient d'y joindre, le très-excellent tabac en poudre de France, qu'il vend à 2 fls. 14 cents la livre des Pays-Bas. (589)

Au n° 795, rue Basse-Sauvinière, il vient d'arriver directement d'Italie, un bel assortiment de chapeaux de paille pour dames, du plus beau noir, de la circassienne superfine pour manteaux, robes, etc., de différentes nuances, grande largeur, à 2 fl. 36 c.; ainsi que différentes qualités de drap noir décati à la nouvelle méthode, conservant son lustre; le tout se vendra en détail et beaucoup au dessous du prix de fabrique. 525

F. Wery, chirurgien et accoucheur, demeure toujours rue l'Etuve, n. 702, près de l'université à Liège, et continue d'exercer les différentes parties de sa profession, comme il a toujours fait depuis 35 ans. Il continue aussi de panser et de soigner les indigents gratuitement.

Au même n. 702 l'on y vend des bons vins par bouteille. (583)

F. Gasquy, négt. rue Féronstrée, n. 584 à Liège, donne avis qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de superbes chapeaux en soie noir pour homme, en forme nouvelle, qu'il continue à vendre au prix de 5 fls. et 6 fls 7 cents. (581)

Monseur, tapissier, place St.-Lambert, vient de recevoir un grand assortiment de meubles en acajou de formes nouvelles, canapés, chaises, fauteuils de tous modèles, étoffes de crin pour meubles. Nouveaux dessins; il a une grande partie de plume, crin pour literie à très bas prix. (237)

Monseur, tapissier, vient de recevoir de Paris les nouveaux modèles de rideaux, draperies et pour l'ameublement. Il confectionne tous les ouvrages concernant son état à des prix très modérés.

Son magasin est toujours bien assorti en franges, galons en coton, soie et laine; étoffes en toutes couleurs avec bordure pour rideaux, draperies et housses de meuble, percale, mousseline à carreau, une et brodée, dessins nouveaux et dorure nouvelle pour rideaux; courtpointes de piqué, couvertures de laine tapis de table et de pieds et généralement tout ce qui concerne l'ameublement, à des prix très-médiocres. (372)

P. A. de Smets-Collardin, place St.-Jacques, n. 501, vient d'ouvrir un magasin de toiles de Brabant et d'Allemagne, qu'il tiendra constamment assorti de tout ce que les meilleures fabriques offriront de plus avantageux. Ses relations le mettent à même d'accorder les prix et les conditions les plus favorables. Il s'attachera surtout à faire jouir les marchands faisant le demi-gros et le détail, du meilleur marché, et de toutes les facilités possibles. Il ose se flatter de justifier la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

Dumont-Sarton, M^d à l'enseigne de la Couronne de Roses, rue Vinave-d'Isle, vient de recevoir de France et d'Allemagne une grande quantité de jouets d'enfants.

Son magasin en coton filé longue soie, laine, bas, bonnets et robes d'enfants, fil et soie à coudre et à broder etc., est amplement fourni de tous ces articles en 1^{re} qualité. (389)

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins, souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 010 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

Une maison avec jardin à louer rue Hocheporte n. 78.

VENTE DE BÊTES A CORNES.

Samedi, 24 novembre 1827, à deux heures de l'après midi, au domicile de la veuve Stasse, cabartière à Omal, canton de Waremme, le sieur Louis Delvigne de Faimé, fera vendre publiquement par le ministère du notaire *Jamoulle*, 25 à 30 genisses pleines et taureaux, de pure race hollandaise et d'une fort belle qualité. A crédit. (170)

ra Deribaucourt, rue Neuvice, au Sauveur, achète couronnes, louis légers et toutes monnaies quelconques.

A vendre du foin de première qualité, de la dernière récolte. S'adresser rue Chaussée-de-Près, n. 1400. (228)

(2) A vendre de gré-à-gré. 1^o. Une maison à équipage avec beau jardin et un cabinet ayant vue sur le quai d'Avroy, sise à Liège, place derrière St. Paul. 2^o. Une belle maison, côté 297, sise derrière St. Thomas en cette ville. 3^o. Une autre maison, située au faubourg Vivegnis, avec un jardin de 30 perches environ. 4^o. Trois maisons contigues avec 13 perches de terre y annexé, située à Herstal. S'adresser à M. *Libens* notaire, place St. Pierre, n^o. 21

A vendre plusieurs pièces d'excellent vinaigre de vin à 17 cents le litron. S'adresser sur le Marché n. 930. (395)

630) Belle propriété à vendre pour sortir de l'indivision.

Le jeudi 29 novembre 1827, aux deux heures de relevée, les enfans Pâques exposeront en vente aux enchères publiques par le ministère de Me. *Libens*, notaire à Liège, à ce commis, par jugement du neuf juillet 1821, pardevant M. le juge-de-peace des cantons nord et est de cette ville, en son bureau rue Neuvice, deux beaux moulins faisant de blé farine, avec sept couples de meules, maisons, bâtimens et jardins de la contenance d'environ seize perches, moulins à l'huile et distillerie, biez coup d'eau, appendices et dépendances, portant les numéros 1222 et 1223, située à Liège, rue Grande-Bèche, maintenant occupée par le Sr. Guillaume Putz, menuisier et M. J. Lemouche.

Les maisons et bâtimens du grand moulin cotés 1222, ont été reconstruits à neuf depuis peu. Le tout est en très bon état. Le cahier des charges se trouve déposé audit bureau de paix et en l'étude dudit notaire chez lequel on peut prendre inspection des titres de propriété.

[8] Le lundi 26 courant 1827, à deux heures après-midi, les propriétaires indivis de la maison n. 985, sise à Liège, rue Neuvice, en feront faire la vente aux enchères par le ministère du notaire *Boulangier*, en son étude, rue Hors-Château, n^o. 448. — On peut prendre connaissance dès-à-présent chez ledit notaire de la mise à prix et des conditions de la vente.

COURS DE LANGUE ALLEMANDE.

Fr. *Schmitz*, professeur de langues, allemand, se propose d'ouvrir deux cours de langue allemande: un cours élémentaire et un cours supérieur.

Il donne aussi des leçons de hollandais et de français, chez lui et en ville.

S'adresser, place du grand Marché, n^o. 24. (580)

Mathieu, rue des Croisiers, n. 197 bis, près du Séminaire à Liège, repasse, comme son prédécesseur de Maestricht, et d'après le procédé anglais, rasoirs, outils de chirurgie, couteaux, ciseaux etc. Le tout à un prix très modéré, (539)

VENTE DE CHEVAUX.

Lundi 19 novembre 1827, vers onze heures du matin au domicile de Mr. J. J. Perot, à Coronmeuse, commune de Herstal, par le ministère du notaire *Leruite*, il sera exposé en vente publique à la chaleur des enchères, douze bons chevaux tant aveugles que voyans, propres au roulage et au labour. Argent comptant ou à crédit parmi caution. [563]

[] BELLE VENTE DE 16 CHEVAUX.

Mardi 20 novembre 1827, à midi, chez le sieur *Rodberg-Jourdan*, aubergiste au Pont d'amercoeur, à Liège, le notaire *Delvaux*, fera une vente de bons chevaux, dont un aveugle et le reste voyans, au nombre desquels se trouve un bel entier de cinq ans, et une belle jument avec son poulain, propres aux cultivateurs, bateliers, rouliers et à tout usage. A crédit.

(1) Le lundi 19 novembre 1827, aux deux heures de relevée, on procédera en l'étude et par le ministère de Me. *Libens*, notaire en cette ville, place St. Pierre, n. 21, à la vente aux enchères publiques. 1^o D'une prairie bien arborée de la contenance de 61 perches 3 aunes. 2^o D'une pièce de terre, sise en lieu dit Benbler, contenant 42 perches 6 aunes. 3^o D'une autre pièce de terre, mesurant 29 perches 23 aunes, le tout situé à Oreye et détenu par les D^{lles}. *Dirick*. S'adresser pour connaître les titres de propriété et conditions de la vente en l'étude dudit notaire.

() A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Une grande et belle maison à porte cochère, située rue Féronstrée, n. 590, elle contient de grands appartemens ornés de glaces, des remises, écuries, citerne à l'huile, caves, pompes et une fontaine.

Une jolie maison, située sur les Fossés, n. 251.

Une belle maison de campagne, remise, écurie, buerie et fournil, dans le meilleure état, avec grands jardins bien arborés, situés à Coronmeuse, n. 530.

Une autre joignant, n. 531, enseignée de la Barbe d'or, avec un grand jardin.

Un quart indivis dans une ferme à Holoux, près de Limbourg. Plusieurs actions à la société Charbonnière dite l'Espérance, à Seraing.

S'adresser à maître *De Befve*, notaire, rue Scours de Hasques, n. 281, à Liège.

() A louer pour entrer en jouissance le premier mai prochain, le moulin à farine à trois tournans et cinq paires meules, au centre de la ville de Verviers.

S'adresser au notaire *Detrootz*, rue de Heusy, n. 1037 et chez le régisseur au n. 362, place des récolets, à Verviers.

A vendre ou à louer une maison située quai d'Avroy, n. 613, au bord de la Meuse, ayant des bâtimens propres à y établir toute espèce de fabrique. S'y adresser. (70)

(16) On fait savoir que le lundi trois décembre, à onze heures du matin, on exposera en vente à l'enchère, en l'étude et par le ministère de Me. *Boulangier*, notaire à Liège, une belle et grande maison, sise à Liège, rue Hors-Château, n. 478, ayant porte cochère, grande cour, remise, écurie et fontaine.

Entretiens on peut s'adresser audit notaire pour connaître la mise à prix et les conditions de la vente.

(17) Le 4 décembre 1827, à deux heures après-midi, on vendra définitivement en hausse publique, par le ministère de Me. *Adams*, notaire à Liège, en son étude, une maison avec brasserie, portant le n. 629, sise sur Avroy, à Liège.

Aux conditions à voir chez ledit notaire.

Le public est averti, qu'il se trouve à vendre une prairie de la contenance de plus d'un bonnier P.-B., sise en lieu dit à la *Souffrierie*, au-dessous du village de Fasserotte, commune de Theux, elle longe la rivière nommée l'*Eau de Polleur*, sur une étendue de cinq cents pas, avec une vanne et une fontaine au-dessus, elle renferme elle seule, un coup d'eau, de 5 à 6 aunes de chute, propre à tout établissement, son avenue vient aboutir par un pont de Pierre, à la Chaussée de Spa, au-dessous du hameau de Renfosse, les amateurs peuvent s'adresser au bourg de Theux, n. 110. (377)

Une fille d'ouvrage de 30 à 35 ans munie de bons certificats, peut se présenter au n^o 297, porte Vivegnis, où l'on dira pour qui c'est. (585)